



**Global
Alliance**
of Territorial
Communities



Territoires des Peuples Autochtones et des Communautés Locales en Première Ligne :

Cartographier les Menaces et les
Solutions à Travers les Plus
Grandes Forêts Tropicales du
Monde

Région : Congo

Indigenous Territories and Local Communities on the Frontlines:

“Nos connaissances traditionnelles sont l’expression et le langage de notre mère, la Terre. Cette terre nourricière, ses ressources et ses écosystèmes doivent être protégés pour les générations actuelles et futures.”

Le monde est confronté à de nombreuses crises interdépendantes, telles que le changement climatique, la perte de biodiversité, les violations des droits et les inégalités, qui menacent à la fois la planète et le bien-être de l’humanité. La pression croissante exercée sur nos terres et nos ressources entraîne la dégradation de l’environnement, une augmentation de la pollution, l’accaparement des terres, des déplacements forcés, des attaques contre les défenseurs des droits, la pauvreté et la migration des jeunes. La Terre nourricière et ses ressources naturelles sont notre moyen de subsistance, et non une source d’économie aux conséquences néfastes.

Notre Alliance rassemble plus de 35 millions de personnes qui sont les gardiens des territoires, des forêts et des ressources, vivant dans plus de 24 pays et défendant plus de 958 millions d’hectares de forêts.

Nos communautés restent résilientes et jouent un rôle essentiel dans la protection de vastes territoires traditionnels. Ces derniers abritent une partie importante des forêts et des écosystèmes intacts restants dans le monde, lesquels jouent un rôle vital pour la biodiversité et la séquestration du carbone. Nous sommes donc des partenaires essentiels dans la lutte contre la crise mondiale actuelle. Or, nous ne pouvons pas jouer ce rôle essentiel si nos territoires, nos droits, notre identité et nos moyens de subsistance sont gravement menacés.

En rassemblant les données, les cartes et les récits des peuples autochtones et des communautés locales, ce rapport constitue un outil important pour notre plaidoyer en faveur du droit de vivre sur nos territoires. Cette collaboration avec Earth Insight marque la première étape d’un partenariat durable, destiné à fournir des évaluations régulières pour mieux comprendre et combattre les menaces que font peser les activités extractives sur les peuples autochtones et les communautés locales.

Joseph Itongwa
Coprésident du GATC, coordinateur régional du Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion des Écosystèmes Forestiers d’Afrique Centrale (REPALEAC)

Kleber Karipuna
Coprésident du GATC et coordinateur exécutif de l’Articulation des peuples autochtones du Brésil (APIB, Articulation of Indigenous Peoples of Brazil)

Juan Carlos Jintiach
Secrétaire exécutif de l’Alliance mondiale des communautés territoriales (GATC)

Mapping Threats and Solutions Across the World's Largest Tropical Forests



LETTRE DE EARTH INSIGHT

C'est avec un profond respect et une grande gratitude que nous présentons ce rapport, élaboré en collaboration avec l'Alliance mondiale des communautés territoriales (GATC). Ce travail collectif reflète la voix, la vision et le leadership des peuples autochtones et des communautés locales qui protègent les forêts et les écosystèmes les plus vitaux de la planète.

Les conclusions présentées ici ne se limitent pas à des cartes, des données et des analyses. Elles témoignent également de réalités vécues, de territoires soumis à une pression croissante de la part des industries extractives, mais aussi de paysages porteurs d'espoir, de résilience et de solutions. La GATC et ses membres sont en première ligne face aux crises climatiques et la perte de la biodiversité, défendant la vie elle-même, souvent au péril de leur vie.

Ce rapport est également un appel à l'action. Les preuves sont claires : sans une reconnaissance urgente des droits territoriaux, le respect du consentement libre, préalable et éclairé, et la protection des écosystèmes qui nous soutiennent tous, les objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité ne pourront pas être atteints. Dans le même temps, nous devons reconnaître et amplifier les modèles de gestion et de gouvernance communautaires qui nous orientent déjà vers un avenir plus équitable et régénérateur.

Nous tenons à remercier nos partenaires de la GATC et des organisations associées pour leur confiance, leur sagesse et leur engagement, ainsi que l'équipe dévouée d'Earth Insight. Seul leur travail inlassable, leur créativité et leur solidarité ont rendu cette collaboration possible.

Puisse ce rapport servir non seulement d'avertissement face aux menaces à venir, mais aussi d'invitation à faire preuve de solidarité, à écouter attentivement et à agir avec courage.

M. Florencia Librizzi
Directeur adjoint, Earth Insight

Tyson Miller
Directeur exécutif, Earth Insight

Table des matières

Synthèse du rapport	07
Panorama – Résumés régionaux	10
Introduction, portée et approche méthodologique	11
Contexte mondial	13
La région du Congo	18
Le paysage écologique TRIDOM : une forte concentration de populations autochtones vulnérables	20
Les forêts communautaires dans l'ouest de la RDC	24
La « loi sur les Pygmées » en République démocratique du Congo	26
Un modèle pour une conservation décolonisée et communautaire au Cameroun	28
Cadre pour l'action	31
Les cinq revendications de la GATC au centre de l'action : une feuille de route inspirée de la Déclaration de Brazzaville	
Conclusion	36
Méthodologie	37
Sources des données	41
Notes de fin	43

Remerciements : Ce rapport a été co-rédigé par Earth Insight et l'Alliance mondiale des communautés territoriales (GATC), en étroite collaboration avec ses membres régionaux : la Aliansi Masyarakat Adat Nusantara (AMAN, Alliance des peuples autochtones de l'archipel indonésien), la Alianza Mesoamericana de Pueblos y Bosques (AMPB, Alliance mésoaméricaine des peuples et des forêts), Articulação Dos Povos Indígenas Do Brasil, (APIB, Articulation des peuples autochtones du Brésil), la Coordinadora de las Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica (COICA, Coordination des organisations autochtones du bassin amazonien) et le Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Écosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (REPALEAC). Nous sommes profondément reconnaissants envers les nombreuses fédérations, les leaders autochtones et les collaborateurs qui ont partagé leurs données, leurs connaissances, leurs expériences et leurs points de vue. Leur engagement, leur courage et leur leadership ont rendu ce travail possible et continuent d'inspirer des actions collectives pour défendre les territoires, préserver la biodiversité et faire progresser les solutions climatiques.

Suggestion de citation :

Alliance mondiale des communautés territoriales (GATC) et Earth Insight. (2025). Les territoires des peuples autochtones et les communautés locales en première ligne.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ : Le contenu du présent document est fourni à titre informatif uniquement. Les éditeurs ont pour objectif de fournir au public des outils et des analyses qui améliorent la compréhension, les meilleures pratiques et les ambitions en matière de protection de la nature, du climat et des personnes. Ce document a été préparé à partir d'informations accessibles au public, dont les sources sont citées à la date de leur dernière consultation avant la publication. Les éditeurs ont pris toutes les mesures raisonnables pour garantir l'exactitude de ces informations, mais des changements de circonstances après la publication peuvent avoir une incidence sur leur exactitude. Les éditeurs ne sont pas responsables du contenu des documents tiers qui pourraient être inclus dans ce document. Si vous estimez qu'une information contenue dans ce document n'est pas exacte, veuillez contacter info@earth-insight.org en fournissant des informations étayant votre position et en demandant une correction. Earth Insight examinera votre demande et apportera les corrections nécessaires.

Images de couverture : Avec l'aimable autorisation d'AMAN.

Licence Creative Commons : Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons CC BY-ND-NC 4.0 DEED AttributionNoncommercial-NoDerivatives 4.0 International. Vous pouvez consulter une copie de cette [licence ici](#). Pour toute question, veuillez envoyer un message à info@earth-insight.org.

Synthèse du rapport

Les peuples autochtones et les communautés locales (PACL) gèrent près d'un milliard d'hectares de forêts tropicales. Ils agissent en tant que gardiens de ces terres qui régulent le climat mondial, préservent la biodiversité et incarnent la continuité culturelle et spirituelle. Ils représentent moins de 5 % de la population mondiale, mais protègent plus de la moitié des forêts intactes restantes dans le monde et près de la moitié de toutes les zones clés pour la biodiversité.

Malgré une gestion éprouvée, leurs territoires subissent une pression sans précédent. Dans toutes les régions tropicales, l'industrie extractive, l'agro-industrie, l'exploitation forestière et les projets d'infrastructure, souvent justifiés par les programmes de développement nationaux et même par la transition écologique, érodent rapidement les terres ancestrales, compromettent la stabilité climatique et mettent en danger les droits humains. Bien que ce rapport se concentre sur quatre régions clés, ces menaces reflètent des tendances mondiales plus larges en matière de pression extractive sur les terres autochtones. Ce rapport, co-rédigé par l'Alliance mondiale des communautés territoriales (GATC) et Earth Insight, combine des analyses géospatiales, des données communautaires et des études de cas afin de cartographier à la fois l'ampleur de ces menaces et la résilience des solutions proposées par les peuples autochtones dans quatre régions : l'Amazonie, la région du Congo, l'Indonésie et la Mésoamérique. **Ensemble, ces régions couvrent 958 millions d'hectares de forêts et assurent la subsistance de 35 millions de peuples autochtones et de communautés locales.**

L'ampleur des menaces qui pèsent sur ces régions donne à réfléchir. **En Amazonie, environ 9,8 millions d'hectares de terres appartenant à des peuples autochtones et à des communautés locales sont chevauchés par des concessions minières, et 31 millions d'hectares (12 %) des territoires des peuples autochtones sont chevauchés par des blocs pétroliers et gaziers,** exposant des peuples comme les Waorani à la pollution et au déplacement. **Dans la région du Congo, 38 % des forêts communautaires sont recouvertes de blocs pétroliers et gaziers,** et les tourbières, essentielles au stockage mondial du carbone, sont menacées par l'octroi de nouvelles licences. **En Indonésie, plus de 18 % des territoires des peuples autochtones sont chevauchés par des concessions forestières,** et des communautés telles que les O'Hongana Manyawa sont menacées dans leur existence même par l'extraction du nickel. **En Mésoamérique, près de 4 millions d'hectares sont chevauchés par des blocs pétroliers et gaziers, et 19 millions d'hectares (17 %) par des concessions minières,** avec la Muskitia « Petite Amazonie » qui se retrouve confrontée à un trafic de drogue et à une colonisation effrénés.



Des femmes récoltent des noix mayas (graines de ramón) dans la forêt guatémaltèque.
Crédit image : IUNW

Ces menaces provenant des industries extractives dépassent les frontières territoriales. Entre 2012 et 2024, au moins **1 692 défenseurs de l'environnement ont été assassinés ou ont disparu dans les pays de la GATC**. Parmi eux, **208 meurtres étaient liés aux industries extractives** et **131 autres à l'exploitation forestière**.

Face à ces menaces existentielles, les peuples autochtones et les communautés locales ne se contentent pas de résister : ils continuent à proposer et à mettre en œuvre des solutions fondées sur une gouvernance inclusive, une gestion collective et des pratiques régénératrices. Dans **l'archipel de Wallacea (île de Flores) en Indonésie**, les communautés **Gendang Ngkiong** ont récupéré **892 hectares de terres coutumières** grâce à une cartographie participative et à de nouvelles réformes du droit coutumier, ce qui leur a permis d'obtenir la reconnaissance de leurs droits et de renforcer la gouvernance territoriale. Dans la **réserve de biosphère Maya du Guatemala**, les concessions forestières communautaires permettent d'atteindre un taux de déforestation quasi nul tout en assurant des moyens de subsistance résilients. En **Colombie**, les entités territoriales autochtones préservent **plus de 99 % de leurs forêts intactes**. Et dans la **région du Congo**, la **loi historique de 2022 sur les Pygmées** annonce un modèle de gouvernance plus équitable et plus inclusif. La gestion autochtone s'avère systématiquement plus efficace que la gestion publique ou privée, mais sans reconnaissance ni protection, les fondements écologiques et culturels de ces territoires restent menacés.

La voie à suivre est claire : elle repose sur les cinq revendications de la GATC, qui ont été réaffirmées et élargies dans la Déclaration de Brazzaville :

1. La sécurisation et la reconnaissance des droits fonciers des peuples autochtones constituent la pierre angulaire de la stabilité à long terme du climat comme de la biodiversité.
2. La garantie du consentement libre, préalable et éclairé dans tous les projets est non négociable. L'extraction de combustibles fossiles, l'exploitation minière, l'agriculture industrielle et d'autres activités destructrices n'ont pas leur place sur les territoires des peuples autochtones sans leur consentement.
3. Le financement direct doit parvenir aux communautés elles-mêmes plutôt que de se perdre à travers des intermédiaires, afin que les fonds destinés à la lutte contre le changement climatique et à la conservation puissent renforcer la gouvernance territoriale.
4. Il est essentiel de protéger la vie en mettant fin à la violence, à la criminalisation et à la persécution des leaders afin d'assurer la continuité de la gestion et de la préservation des territoires.
5. Les connaissances, les systèmes de gouvernance et les droits culturels des peuples autochtones doivent être intégrés dans les politiques et les accords sur la biodiversité, le climat et le développement durable.

Ce rapport est à la fois un avertissement et une invitation. Sans une action décisive pour défendre les droits des peuples autochtones et soutenir leur gestion responsable, l'humanité ne parviendra pas à atteindre ses objectifs en matière de climat et de biodiversité. Pourtant, en suivant l'exemple de ceux qui protègent ces écosystèmes depuis des générations, le monde dispose d'une feuille de route viable vers la régénération. L'avenir des forêts tropicales du monde et le climat commun à l'humanité dépendront de la capacité des gouvernements, des bailleurs de fonds et des institutions mondiales à agir sur la base de ces connaissances.

Panorama – Résumés régionaux

Amazonie

Trente pour cent de l'Amazonie (250 millions d'hectares [Mha]) sont constitués de terres appartenant à des peuples autochtones et à des communautés locales. Douze pour cent (31 Mha) sont menacés par l'exploitation pétrolière et gazière, 9,8 Mha par l'exploitation minière et 2,4 Mha par l'exploitation forestière.

Études de cas sur les menaces territoriales

- **Corridor Yavarí-Tapiche (Pérou/Brésil) :** le corridor de 16 Mha proposé pour les Populations Indigènes en Situation d'Isolement et de Contact Initial (PIACI) conserve 99 % de sa forêt intacte, mais fait l'objet de projets pétroliers, gaziers, miniers, forestiers et routiers qui se chevauchent ; le Pérou n'a pas reconnu les réserves clés, mettant en danger les populations PIACI vulnérables.
- **Territoire Waorani (Équateur) :** 64 % des 800 000 hectares (ha) du territoire autochtone sont recouverts par des blocs pétroliers, exposant les communautés autochtones à des crises sanitaires et à la perte de biodiversité.
- **Mato Grosso do Mato Grosso do Sul (Brésil) :** 58 % du Mato Grosso do Sul, soit 21 millions d'hectares, et 30 % des territoires autochtones sont couverts de terres agricoles.

Études de cas sur les solutions territoriales

- **Entités territoriales autochtones (ETA) en Colombie :** vingt-cinq ETA en quête d'une reconnaissance officielle couvrent 36 % de l'Amazonie colombienne, préservant ainsi 99,5 % de la forêt intacte.
- **Mécanismes financiers dirigés par les autochtones :** des initiatives telles que le Fonds Podáali redirigent les financements destinés à la lutte contre le changement climatique et à la conservation directement vers les organisations autochtones, soutenant ainsi la défense du territoire et la résilience des communautés.
- **Contribution déterminée au niveau national (CDN) des peuples autochtones :** les peuples autochtones du Brésil ont lancé une contribution déterminée au niveau national (CDN) afin de promouvoir une stratégie climatique communautaire qui lie les droits territoriaux à la protection des forêts, à l'action climatique et à une transition juste.

Région du Congo

Les forêts communautaires protègent près de 7 millions d'hectares (2 % de la région), mais 38 % sont menacées par l'exploitation pétrolière et gazière, 42 % par l'exploitation minière et 6 % par l'exploitation forestière industrielle.

Études de cas sur les menaces territoriales

- **Le paysage écologique TRIDOM (République du Congo, Gabon, Cameroun) :** Dans cette région de 17,8 millions d'hectares, qui abrite 97 % de forêts primaires intactes et plus de 10 000 autochtones, 55 % du territoire est chevauché par des concessions forestières et 32 % par des concessions minières ; les forêts communautaires sont ainsi soumises à une pression croissante.
- **Les tourbières de la Cuvette centrale (République démocratique du Congo [RDC]) :** les concessions pétrolières chevauchent 99 % des forêts communautaires, menaçant un puits de carbone essentiel à l'échelle mondiale de 30 milliards de tonnes, tout en compromettant la sécurité alimentaire et la survie culturelle des populations.

Études de cas sur les solutions territoriales

- **La loi sur les Pygmées en RDC :** cette loi importante offre la première reconnaissance juridique des droits des peuples pygmées à la terre, aux services et à la participation politique. Les cadres de mise en œuvre lancés en 2025 visent à garantir la participation des populations autochtones à la gouvernance foncière et aux stratégies climatiques.
- **La conservation communautaire menée par Ajemalebu Self Help (AJESH) :** plus de 60 plans d'aménagement participatifs, 49 cartes et la gestion conjointe de réserves illustrent une approche décolonisée de la conservation au Cameroun. L'extension de ce modèle pourrait permettre de protéger 37 zones clés pour la biodiversité, tout en démantelant les modèles de type « conservation-forteresse ».



Camp forestier en République démocratique du Congo, dans les vastes forêts tourbeuses riches en carbone autour de Lokolama/Penzele, dans le bassin du Congo.

Crédit image : © Daniel Beltrá / Greenpeace



Traitement des métaux lourds situé dans la province des Moluques du Nord.

Crédit image : Yudi Nofiandi via Auriga

Indonésie

Dix-sept pour cent (33,6 Mha) du territoire national sont couverts de terres autochtones. Les menaces qui pèsent sur ces terres comprennent 5 % (1,6 Mha) de chevauchement avec des concessions pétrolières et gazières, 3 % (0,9 Mha) avec des concessions minières et 18 % (6 Mha) avec des concessions forestières.

Études de cas sur les menaces territoriales

- **Exploitation minière du nickel pour la transition énergétique (île de Maluku Nord) :** Plus de 65 000 ha du territoire autochtone O'Hongana Manyawa sont chevauchés par des concessions minières.
- **Développement géothermique sur le territoire de Pocoleok (île de Flores) :** Plus de 2 000 ha de terres coutumières du territoire de Pocoleok se trouvent dans des zones d'exploitation géothermique ; les projets approuvés sans consentement libre, préalable et éclairé menacent les systèmes bioculturels tels que Gendang One et Lingko'n Peang.
- **Expansion de Toba Pulp Lestari (TPL) (Sumatra) :** Les concessions forestières empiètent sur plus de 31 000 hectares de terres autochtones et les criminalisations, intimidations et destructions de sites sacrés se poursuivent, les femmes autochtones menant la résistance en première ligne.

Études de cas sur les solutions territoriales

- **Archipel de Wallacea (île de Flores) :** Les communautés de Gendang Ngkiong ont récupéré 892 hectares de terres coutumières grâce à une cartographie participative et à des réformes juridiques, obtenant ainsi leur reconnaissance en vertu des nouvelles réglementations du droit coutumier.
- **Résistance persistante à Sumatra :** La communauté Ompu Umbak Siallagan a obtenu la reconnaissance juridique de ses terres coutumières après des décennies de lutte contre les concessions de pâte à papier, avec le soutien de l'AMAN et de ses alliés.



Infrastructures minières au Guatemala.
Crédit image : Getty Images - Brian Lawless/PA Images

Introduction, portée et approche méthodologique



Des hommes autochtones marquent un arbre dans le cadre d'un projet communautaire de gestion forestière en Afrique centrale.
Crédit image : REPALEAC

Mesoamerica

Le pétrole et le gaz menacent 3,7 millions d'hectares de terres appartenant aux peuples autochtones et aux communautés locales, tandis que les concessions minières menacent 18,7 millions d'hectares (17 %) de ces terres. Des projets de reboisement et des collectifs régionaux protègent activement les forêts, certaines terres affichant une perte forestière de 1,5 % sur dix ans, soit sept fois moins que la moyenne nationale.

Études de cas sur les menaces territoriales

- **Muskitia (Honduras/Nicaragua) :** La « petite Amazonie » est confrontée à de graves pressions liées au trafic de drogue, à la déforestation et à la faiblesse de la gouvernance. Le pétrole, l'exploitation minière et l'agriculture empiètent sur des millions d'hectares de terres communautaires.
- **Sierra Norte de Puebla (Mexique) :** Les communautés résistent à l'exploitation minière de l'or et de l'argent, à la fracturation hydraulique et aux mégaprojets de transport d'énergie ; plus de 14 000 hectares de terres ejidales sont menacés. Si certaines concessions sont suspendues en raison de contestations judiciaires, les séquelles toxiques des puits de fracturation hydraulique persistent.

Études de cas sur les solutions territoriales

- **Forêts communautaires à El Petén (Guatemala) :** L'Association des communautés forestières du Petén (ACOFOP) gère 480 000 hectares dans la réserve de biosphère maya, maintenant un taux de déforestation quasi nul (1,5 % entre 2014 et 2024) et créant des sources de revenus durables. Les jeunes, les femmes et les assemblées sont les moteurs de la gouvernance, démontrant ainsi un modèle reproductible de foresterie communautaire
- **Autonomie et gestion fondée sur les droits à Gunayala (Panama) :** Le territoire autonome de Gunayala applique un modèle de tourisme durable basé sur la nature, où la gouvernance ancestrale, la terre et la culture sont indissociables. Régi par le droit coutumier et la cosmovision, le territoire fonctionne selon des accords communautaires qui respectent les protocoles écologiques et culturels.

Les peuples autochtones et les communautés locales se trouvent en première ligne de nombreux des écosystèmes les plus essentiels de la planète. Leurs territoires revêtent une importance culturelle et écologique considérable, abritent une grande biodiversité et présentent une forte résilience climatique. Pourtant, ils sont soumis à une pression croissante de la part des industries extractives et de la demande en terres et en ressources. Le présent rapport s'appuie sur cette réalité : l'avenir des territoires des peuples autochtones dans les régions tropicales et au-delà est indissociable de celui des populations qui y vivent.

Ce rapport combine une analyse géospatiale, une revue de la littérature spécialisée, des consultations auprès des communautés et des données fournies par celles-ci afin d'évaluer les menaces qui pèsent sur les peuples autochtones et les communautés locales dans quatre régions forestières tropicales clés : l'Amazonie, la région du Congo, l'Indonésie et la Mésomérique. Il cartographie les pressions industrielles, en particulier celles liées au pétrole, au gaz, à l'exploitation minière, à l'agriculture, à l'exploitation forestière et aux infrastructures, tout en mettant en évidence les solutions proposées par les peuples autochtones et les communautés et en formulant des recommandations à l'échelle mondiale et régionale. Chaque section régionale s'articule autour de deux perspectives complémentaires : les **menaces territoriales** et les **solutions territoriales**. Les études de cas sur les menaces territoriales analysent les pressions industrielles sur les territoires des peuples autochtones, la biodiversité et le climat. Tandis que les solutions territoriales mettent en valeur les stratégies autochtones qui protègent les terres, restaurent les écosystèmes et soutiennent l'action climatique, tout en soulignant l'efficacité de leur gouvernance, de leur gestion des territoires et de leurs modes de vie durables.



Les vice-ministres de l'Environnement du gouvernement péruvien rencontrent les représentants des groupes autochtones locaux. Crédit image : Flickr - Ministerio del Ambiente

L'accent mis dans le rapport sur les régions de l'Alliance mondiale des communautés territoriales (GATC) reflète à la fois l'importance écologique des terres que représente l'alliance et la légitimité de ses membres. La GATC représente 35 millions d'autochtones et de communautés locales dans 24 pays qui gèrent plus de 958 millions d'hectares de forêts. Les cartes régionales des menaces sont accompagnées d'études de cas et de témoignages illustrant à la fois la résistance et la résilience des peuples autochtones et des communautés locales, et mettant en lumière leur rôle déterminant en matière de gouvernance et de leadership pour relever les défis liés au climat et à la biodiversité.

Il existe de nombreuses différences entre les régions et les pays concernant la documentation, le statut foncier des terres des peuples autochtones et des communautés locales, la disponibilité des données et le contexte politique. Les méthodologies ont donc été développées et adaptées en conséquence. Lorsque des données spatiales sur les terres reconnues des peuples autochtones et des communautés locales étaient disponibles, elles ont été utilisées. Tandis que dans les zones où les données étaient limitées, l'analyse s'est appuyée sur les droits communautaires sur les ressources, les terres non reconnues des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que sur des indicateurs indirects. Les zones sans données cartographiques dans ce rapport peuvent correspondre à des terres de peuples autochtones et de communautés locales non recensées, non documentées ou non reconnues.

S'appuyant sur la Déclaration de Brazzaville de 2025 et les cinq revendications du GATC, ce rapport met en évidence les menaces qui pèsent sur les territoires des peuples autochtones, ainsi que les solutions proposées par ces derniers. Il souligne ainsi la nécessité de passer de l'extraction à la régénération. Il exhorte à la reconnaissance des peuples autochtones, au respect de leurs droits et à la mise en place de partenariats avec eux. Non seulement pour des questions de droits et de justice, mais aussi en raison de leur rôle essentiel en tant que gardiens de la nature et du climat, et ce pour le bien de tous.

Contexte mondial

Depuis des millénaires, les peuples autochtones vivent en harmonie avec la Terre, gérant les terres et les ressources en eau de manière à préserver le caractère sacré et l'interdépendance de toute vie. Les liens qui unissent les peuples autochtones et les communautés locales à leurs territoires ne sont pas seulement écologiques ; ils revêtent également des dimensions culturelles, spirituelles et politiques..

Bien qu'ils représentent moins de 5 % de la population mondiale, les peuples autochtones et les communautés locales protègent 54 % des forêts intactes restantes dans le monde, et leurs territoires recouvrent 43 % des zones clés pour

Partout dans le monde, les peuples autochtones et les communautés locales font face à l'aggravation simultanée de plusieurs crises mondiales : l'effondrement de la biodiversité, l'intensification du changement climatique et la dépossession généralisée de leurs territoires traditionnels.

la biodiversité. Cela souligne leur rôle irremplaçable dans le maintien de la vie. Cependant, les peuples autochtones et les communautés locales sont confrontés à des menaces sans précédent qui pèsent sur leurs territoires et leurs modes de vie.¹ Dans les forêts tropicales, les déserts, les savanes et les régions côtières, la pression exercée par les industries extractives s'intensifie. L'expansion des secteurs pétrolier, gazier, forestier, minier et agricole menace les terres ancestrales, souvent sous le couvert de la transition écologique, de la compensation carbone ou des programmes de développement national. Cet empiètement risque non seulement de compromettre les objectifs en matière de climat et de biodiversité, mais aussi d'éroder les systèmes de connaissances ainsi que les communautés qui ont préservé ces écosystèmes pendant des générations.



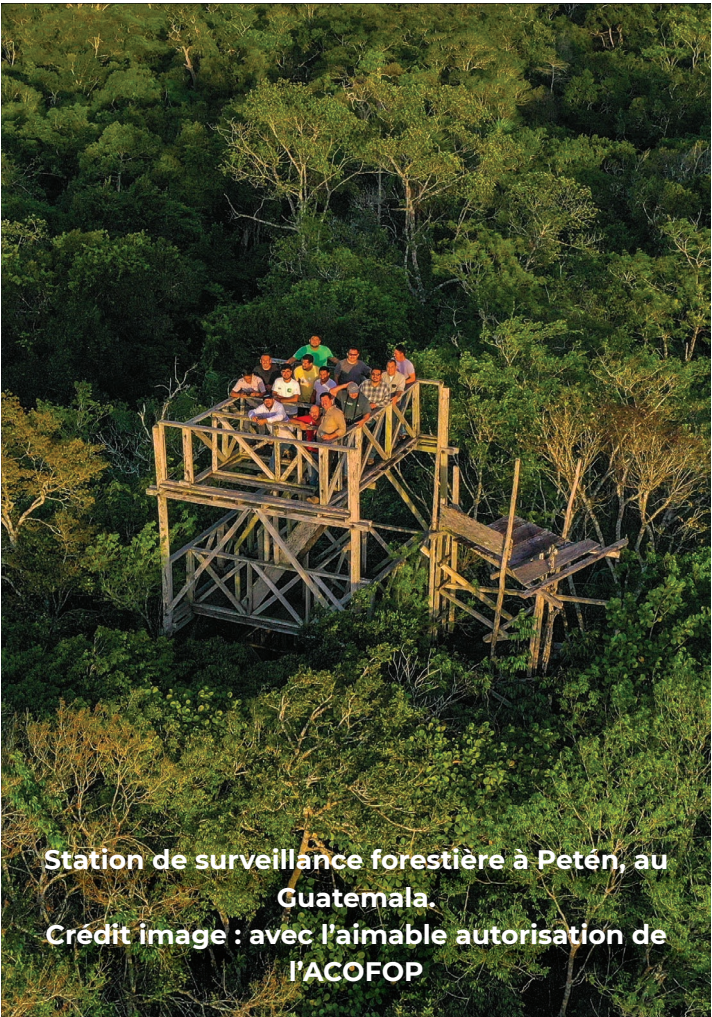
Des enfants d'une communauté autochtone d'Afrique centrale participent à une activité de plantation d'arbres.

Crédit image : REPALEAC

Les peuples autochtones et les communautés locales sont les gardiens de près d'un milliard d'hectares de forêts tropicales, dont ils assurent la conservation avec une efficacité remarquable. Par exemple, les concessions forestières gérées de manière durable à El Petén, au Guatemala, ont perdu environ 1,5 % de leur couvert forestier entre 2014 et 2024, contre 11 % dans les zones environnantes, soit une perte forestière près de sept fois moins grande. Cependant, malgré leur succès, des menaces pèsent sur eux. En Mésoamérique, 3,7 millions d'hectares (3 %) des terres sont chevauchés par des concessions pétrolières et gazières et 18,7 millions d'hectares (17 %) par des concessions minières ; en Amazonie, 31 millions d'hectares (12 %) des terres des peuples autochtones et des communautés locales sont chevauchés par des concessions pétrolières et gazières, et dans la région du Congo, 38 % des forêts communautaires sont menacées par le pétrole et le gaz. Les terres autochtones d'Indonésie subissent des pressions similaires, avec 1,6 million d'hectares chevauchés par des concessions pétrolières et gazières et 18 % des terres par des concessions forestières. De plus, ces menaces ne se limitent pas aux terres des peuples autochtones et des communautés locales. Entre 2012 et 2024, 1 692 défenseurs de l'environnement ont été assassinés ou portés disparus, 1 018 en Amazonie, 81 dans le bassin du Congo, 25 en Indonésie et 568 en Mésoamérique. Les peuples autochtones, les petits agriculteurs et les personnes d'ascendance africaine ont été touchés de manière disproportionnée et au moins 208 de ces meurtres ont été liés à l'exploitation minière et forestière, tandis que 131 autres décès ont été liés à l'exploitation forestière.²

Ces chiffres révèlent un paradoxe : alors même que la gestion autochtone prouve son efficacité, le simple fait de protéger leurs terres et leurs forêts expose les communautés à un grave danger lié aux industries extractives et à la violence qui en découle. Sans une protection renforcée et un soutien direct, les peuples autochtones et les communautés locales restent en première ligne face à des menaces dont ils ne sont pas responsables, tandis que la stabilité climatique et la biodiversité qu'ils préservent restent menacées.

La ceinture forestière tropicale de la Terre, qui s'étend sur l'Amazonie, la région du Congo, l'Indonésie et la Mésoamérique, est devenue une frontière critique où se joue l'avenir du climat, de la biodiversité et de la pérennité des cultures autochtones. Ces paysages, riches en vie et en traditions, sont de plus en plus considérés comme des zones sacrifiées au profit des besoins mondiaux en ressources. La ruée vers les combustibles fossiles, les minéraux essentiels et les terres destinées à l'agriculture industrielle dévaste des territoires qui sont non seulement indispensables à la préservation de la planète, mais qui sont également au cœur de l'identité, de la survie et de l'autonomie



Station de surveillance forestière à Petén, au Guatemala.
Crédit image : avec l'aimable autorisation de l'ACOFOP



Table ronde réunissant des membres du GATC lors du premier Congrès mondial des peuples autochtones et des communautés locales des bassins forestiers à Brazzaville, en République du Congo. Crédit image : Norlando Meza via GATC

des peuples autochtones.³ En réponse, les peuples autochtones et les communautés locales de toute la zone tropicale se sont mobilisés pour défendre la vie, humaine comme non humaine. 35 millions de personnes vivant dans des communautés de l'Amazonie, de la région du Congo, d'Indonésie et d'Amérique centrale, réunies au sein de l'Alliance mondiale pour les communautés territoriales (GATC), défendent ainsi 958 millions d'hectares de terres.⁴ En mai 2025, les représentants de la GATC se sont réunis lors du **Premier Congrès mondial des peuples autochtones et des communautés locales des bassins forestiers** pour signer la **Déclaration de Brazzaville**.⁵⁻⁶ Il s'agit d'un engagement historique visant à garantir les droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales et à faire en sorte qu'ils soient reconnus comme des acteurs clés dans la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité. La Déclaration exige la reconnaissance juridique et la protection des droits fonciers et d'usage des peuples autochtones et des communautés locales ; la protection de leurs vies et de leurs leaders contre la violence et la criminalisation ; la garantie du consentement libre, préalable et éclairé dans tous les projets affectant leurs territoires ; l'intégration et le respect des connaissances traditionnelles ; la garantie d'un financement direct ; et l'intégration de leurs droits et rôles au cœur des politiques et accords relatifs au climat, à la biodiversité et au développement durable, dans la perspective de la 30e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP30) et au-delà.

La reconnaissance croissante du savoir-faire des peuples autochtones en matière de protection du climat et de la biodiversité se reflète de plus en plus dans les processus politiques internationaux. La Convention sur la diversité biologique (CDB), par le biais du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal, reconnaît explicitement le rôle des peuples autochtones et des communautés locales dans la réalisation des objectifs mondiaux de conservation, y compris l'objectif ambitieux « 30x30 ». Parallèlement, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a ouvert la voie au leadership autochtone, notamment grâce à la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (LCIPP). Elle a également permis la reconnaissance des savoirs traditionnels dans les politiques nationales d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs impacts. Cependant, la reconnaissance politique seule ne suffit pas. Sans mécanismes concrets pour financer et soutenir les solutions proposées par les peuples autochtones, ces engagements risquent de rester symboliques.

Le financement reste l'un des principaux obstacles à une action équitable et efficace en matière

de conservation et de climat. Bien qu'ils assurent la préservation d'une part importante de la biodiversité mondiale, les peuples autochtones et les communautés locales reçoivent peu de soutien financier pour leur gestion. Par exemple, en 2024, seulement 7,6 % des fonds issus de l'engagement de 1,7 milliard de dollars pris lors de la COP26 ont été directement versés aux peuples autochtones et aux communautés locales, ce qui continue d'alimenter les revendications pour un accès plus direct à ces financements.⁷ Le contraste entre le discours officiel et la réalité sur le terrain reste frappant. Si le monde souhaite réellement endiguer la perte de biodiversité et lutter contre la crise climatique, il est nécessaire d'augmenter les flux financiers directement destinés aux actions menées par les peuples autochtones. Cela inclut des mécanismes de financement direct, des investissements à long terme dans la gouvernance territoriale et des politiques qui reconnaissent et renforcent les droits des peuples autochtones à la terre, au savoir et à l'autodétermination.

La campagne « *The Answer Is Us* » amplifie ce message, soulignant que les peuples autochtones et les communautés locales sont la solution aux crises interdépendantes du changement climatique et de la perte de biodiversité. Partout dans les régions tropicales, ces communautés démontrent que la protection de l'environnement et l'action climatique sont d'autant plus efficaces lorsqu'elles sont dirigées par celles et ceux qui vivent sur ces terres et en dépendent. En mettant en avant leurs connaissances, leurs systèmes de gouvernance et leurs pratiques de gestion éprouvées, la campagne appelle à une reconnaissance mondiale, à un soutien direct et à des partenariats, soulignant que la protection de la planète nécessite de se concentrer sur ceux-là mêmes qui la protègent depuis des générations.

Afin de changer le cours de l'avenir de notre planète, les peuples autochtones et les communautés locales appellent le monde entier non seulement à reconnaître leur leadership, mais aussi à répondre à cinq demandes claires et urgentes :

1. Droits fonciers
2. Consentement libre, préalable et éclairé (CLPE)
3. Financement direct
4. Protection de la vie
5. Savoirs traditionnels



La région du Congo



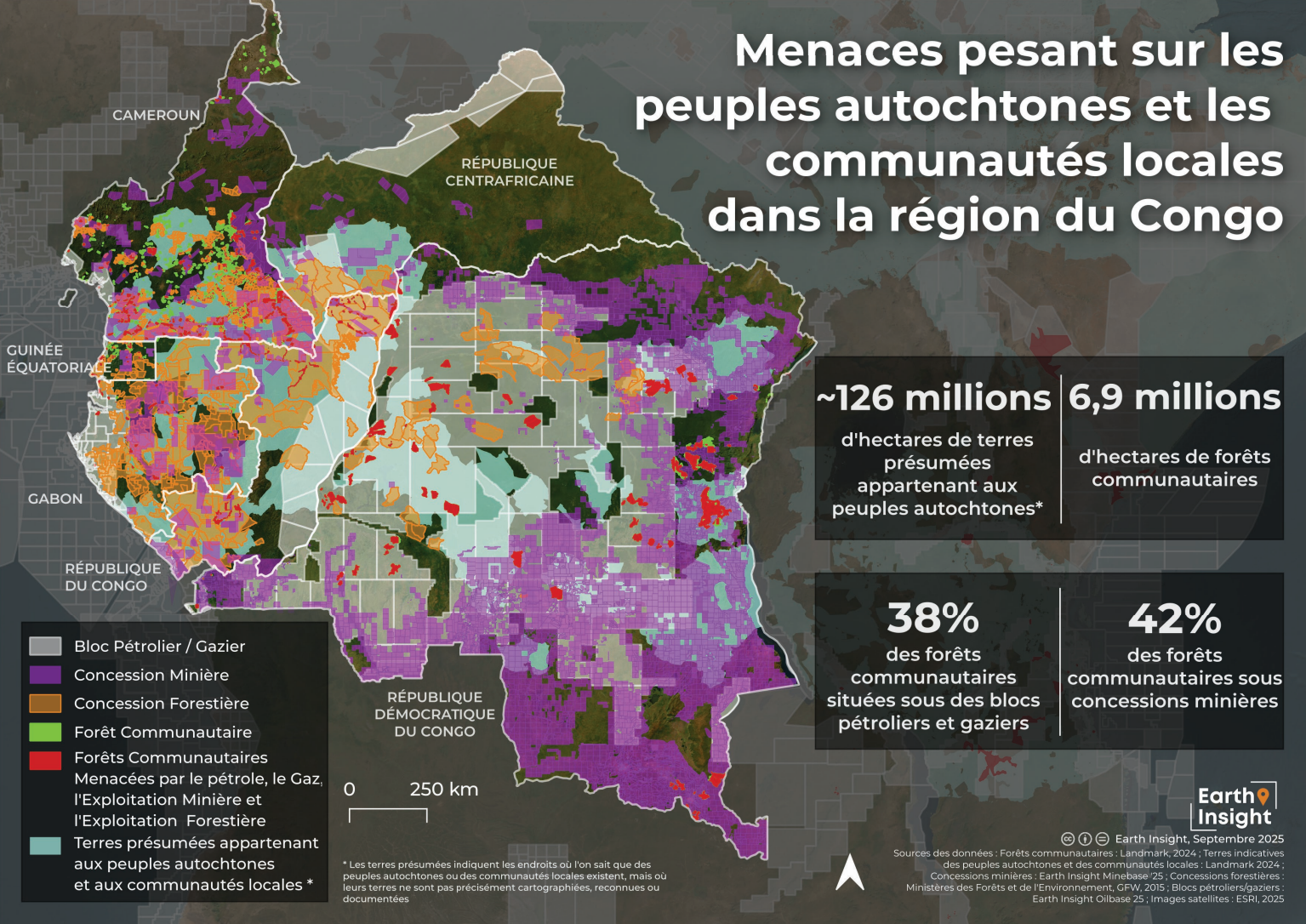
Femmes portant des paniers dans les forêts de la RDC.
Crédit image : © Hugo Metz/If Not Us Then Who via REPALEAC



“La région du Congo abrite la deuxième plus grande forêt tropicale au monde et le plus important puits de carbone de la planète. Elle régule les régimes pluviométriques africains, préserve une biodiversité extraordinaire et assure la subsistance de millions d’autochtones et de communautés locales. Nos peuples protègent ces forêts depuis des générations grâce à des systèmes coutumiers de gestion des terres, mais nos droits restent fragiles. L’accaparement des terres, les projets pétroliers et gaziers, l’exploitation minière, l’exploitation forestière et l’expansion agro-industrielle continuent de porter atteinte à nos territoires et de menacer notre survie.

Au sein du REPALEAC, nous représentons un front uni composé de communautés autochtones et locales de huit pays d’Afrique centrale qui promeuvent des modèles de conservation autochtones, des solutions climatiques ancrées dans les savoirs ancestraux et des réformes foncières. Si le monde est véritablement engagé en faveur de la justice climatique, il doit soutenir et financer la protection de la région du Congo sous la direction de ses gardiens originels. Nous ne sommes pas les bénéficiaires, nous sommes les architectes d’un avenir différent.”

- Joseph Itongwa,
Coordinateur régional, REPALEAC



Située au cœur de l’Afrique, la région du Congo est l’un des plus importants complexes de forêts tropicales et de zones humides au monde. Deuxième en taille après l’Amazonie, ses forêts possèdent l’une des plus grandes capacités de séquestration du carbone sur Terre. Couvrant environ 200 millions d’hectares à travers plusieurs pays, les riches écosystèmes de la région du Congo sont essentiels pour la biodiversité, les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que pour la stabilité climatique future de la planète. La région, caractérisée par une grande diversité de ressources naturelles, est le berceau de peuples autochtones et de communautés forestières, dont la connaissance intime des écosystèmes assure depuis des millénaires leur subsistance et la gestion durable de ses territoires.

Aujourd’hui, la région du Congo est confrontée à des menaces croissantes liées à l’exploitation forestière industrielle, à l’exploitation minière, à l’extraction pétrolière et à l’agriculture à grande échelle, qui dégradent des écosystèmes hautement fonctionnels tout en obligeant les communautés à quitter leurs territoires ancestraux.⁸³ Dans de nombreuses régions, les concessions des industries extractives empiètent directement sur les terres communautaires, compromettant à la fois la survie culturelle et la préservation de l’environnement. En réponse à cette situation, les forêts communautaires sont apparues comme un modèle efficace de gestion locale dans de nombreuses juridictions. Ces forêts, légalement reconnues et ancrées dans les pratiques traditionnelles, permettent aux communautés de garantir leurs droits, de protéger la biodiversité ainsi que les connaissances écologiques traditionnelles, et de résister à l’exploitation non durable.⁸⁴

La région du Congo joue également un rôle prépondérant dans la régulation climatique mondiale, agissant comme un puits de carbone d'importance internationale. Cependant, les scientifiques avertissent que la région du Congo approche d'un point de basculement critique¹⁰—dont les conséquences se feront sentir bien au-delà de l'Afrique centrale.



Tourbières dans le parc national d'Odzala-Kokoua, République du Congo.
Crédit image : Danita Delimont via Alamy

Le paysage écologique TRIDOM : une forte concentration de populations autochtones vulnérables

Le paysage écologique transfrontalier Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM), qui s'étend sur 17,8 millions d'hectares à cheval sur le Congo, le Gabon et le Cameroun, représente près de 10 % des forêts tropicales d'Afrique centrale.¹¹ Le paysage TRIDOM est l'une des zones forestières les plus préservées au monde, avec 97 % du territoire couvert de forêts et une forte proportion de forêts primaires. En tant que l'une des rares régions au monde à posséder encore une couverture forestière ancienne importante et un faible taux de déforestation, le paysage TRIDOM revêt une importance mondiale pour la préservation du climat et de la biodiversité. Ces forêts abritent des espèces menacées, notamment des éléphants de forêt, des grands singes et d'innombrables autres plantes et animaux. Au-delà de sa valeur écologique, le paysage TRIDOM abrite la plus grande population autochtone d'Afrique centrale (au moins 10 000 autochtones), avec une densité de population très faible (1 à 3 habitants/km²).¹² For the region's diverse Indigenous Peoples and local communities, cultural heritage, knowledge systems, and livelihoods are deeply tied to the forest. Il convient de noter que pour les divers peuples autochtones et communautés locales de la région, le patrimoine culturel, les systèmes de connaissances et les moyens de subsistance sont

étroitement liés à la forêt.

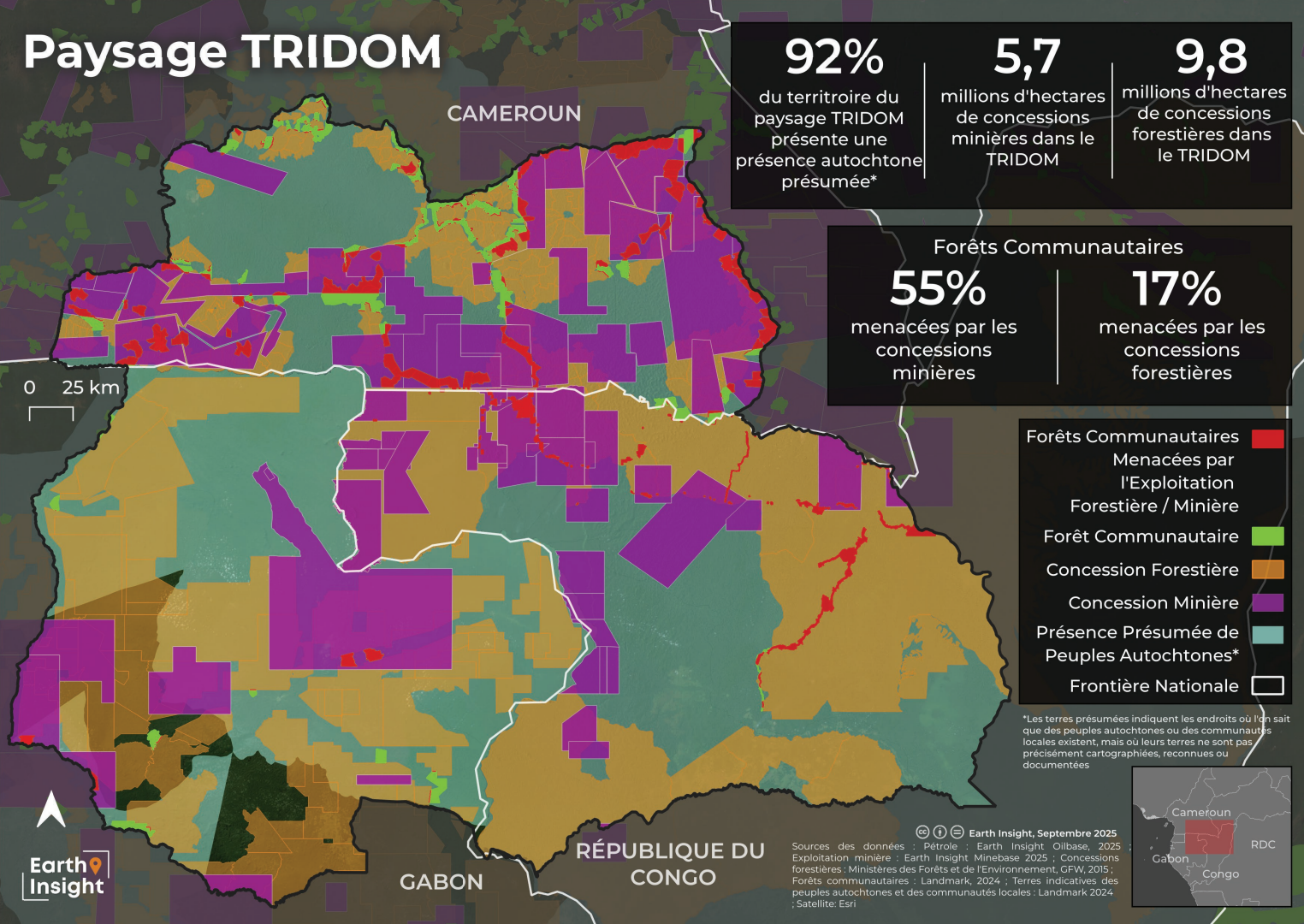
Le paysage écologique TRIDOM a massivement investi dans le concept de forêts communautaires. Dans de nombreux cas, celles-ci constituent la base du développement social et économique des communautés locales, en plus d'être des instruments de gestion et de conservation des ressources naturelles. En effet, les forêts communautaires du paysage TRIDOM servent de pierre angulaire à la gestion durable des terres et de tampon contre les pressions croissantes de la déforestation et de l'exploitation industrielle. En accordant aux communautés locales des droits légaux pour gérer les forêts, les forêts communautaires permettent la mise en œuvre de pratiques traditionnelles de gestion, garantissent l'accès aux ressources naturelles et génèrent des opportunités économiques locales grâce à la sylviculture à petite échelle, à l'agroforesterie et aux produits forestiers non ligneux. Elles jouent également un rôle essentiel dans la résilience climatique, en favorisant le stockage du carbone et en préservant les bassins versants qui alimentent en eau les populations, l'agriculture et la faune sauvage.



La vie quotidienne du peuple Baka au Cameroun, qui perpétue ses anciennes traditions de chasse et de cueillette tout en vivant à la lisière de la forêt.
Crédit image : Getty Images - Anadolu

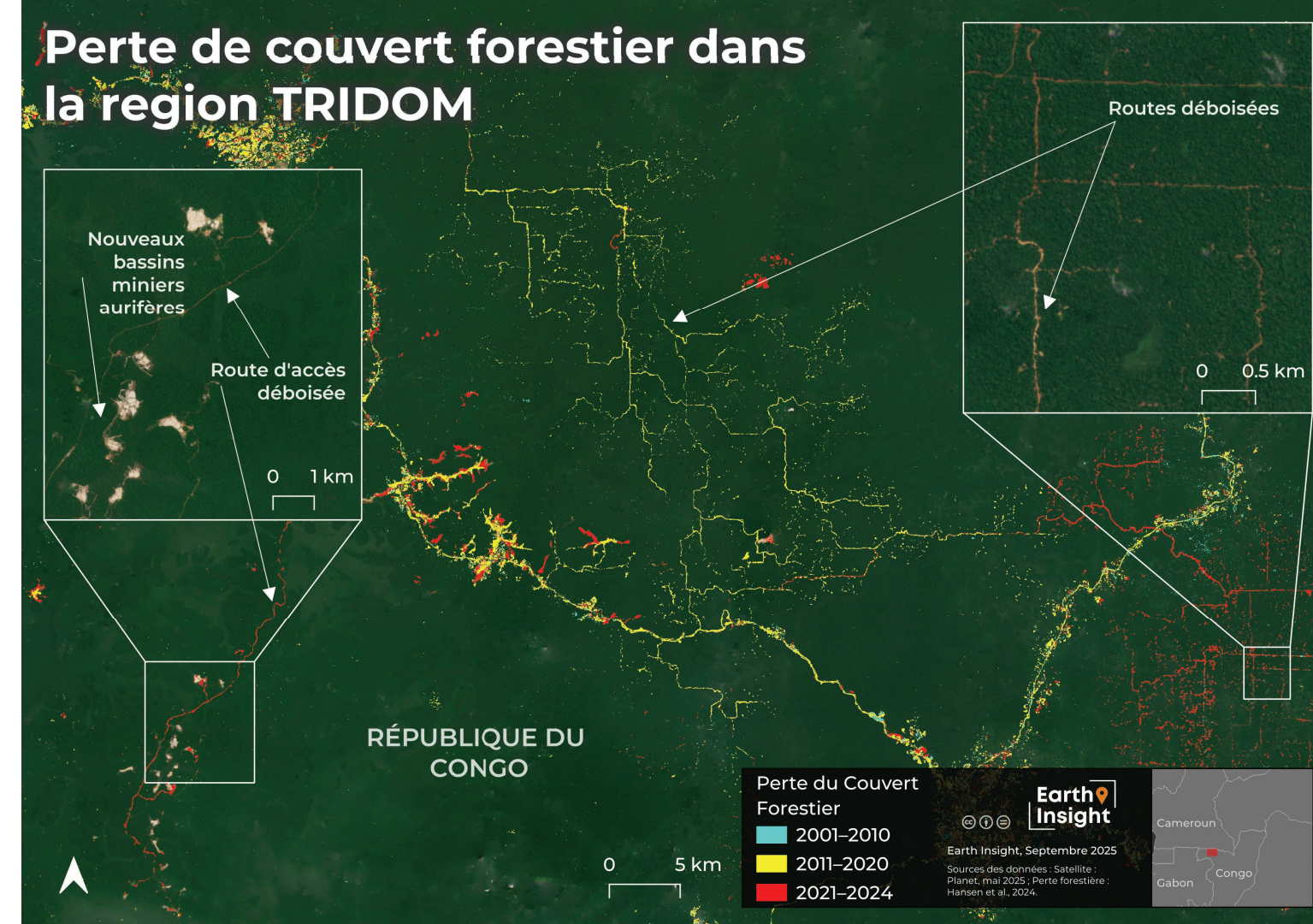
Les menaces croissantes liées aux industries extractives

Malheureusement, ces forêts communautaires sont de plus en plus menacées par les industries extractives. De nouvelles cartes révèlent que 55 % de toutes les forêts communautaires du paysage TRIDOM sont chevauchées par des concessions minières, tandis que 17 % supplémentaires sont chevauchées par des concessions forestières. Cela signifie que les zones réservées à l'autonomisation des communautés et à la préservation des écosystèmes sont de plus en plus exposées au risque d'exploitation industrielle. Dans la pratique, ce chevauchement compromet la sécurité des droits fonciers communautaires et expose les forêts à la dégradation causée par les routes minières, les camps forestiers et les infrastructures associées.



Pour les peuples autochtones et les communautés locales de la région TRIDOM, les enjeux sont particulièrement importants. Beaucoup dépendent de la chasse, de la pêche et de l'agriculture à petite échelle pour leur subsistance, ainsi que de la cueillette de plantes médicinales et de produits forestiers destinés au commerce. Lorsque les industries extractives s'installent, les communautés perdent non seulement l'accès à ces ressources, mais sont souvent écartées des processus décisionnels. Les promesses d'indemnisation ou d'emploi se concrétisent rarement de manière significative, laissant les populations locales supporter les coûts de la destruction de l'environnement sans récolter les bénéfices supposés du développement. Le chevauchement des concessions avec les forêts communautaires soulève également des préoccupations quant aux conflits juridiques et à l'érosion des droits fonciers durement acquis, rendant les communautés vulnérables au déplacement et à la marginalisation.

Le paysage TRIDOM revêt une immense valeur en matière de conservation, et la perte de ses écosystèmes aurait des conséquences dévastatrices pour la biodiversité, les communautés locales et le climat mondial. Par conséquent, des investissements importants ont été réalisés pour créer 22 zones protégées dans toute la région TRIDOM, couvrant 4,9 millions d'hectares, soit près d'un tiers du paysage. Pourtant, les concessions forestières et minières continuent de chevaucher ces zones protégées, avec 1,1 million d'hectares de zones protégées chevauchés par des concessions minières et 500 000 hectares chevauchés par des concessions forestières. L'empiètement des industries extractives compromet l'objectif même de préservation de ce paysage pour les générations actuelles et futures, et menace l'intégrité des initiatives transfrontalières de conservation pour lesquelles tant de parties prenantes se sont battues.



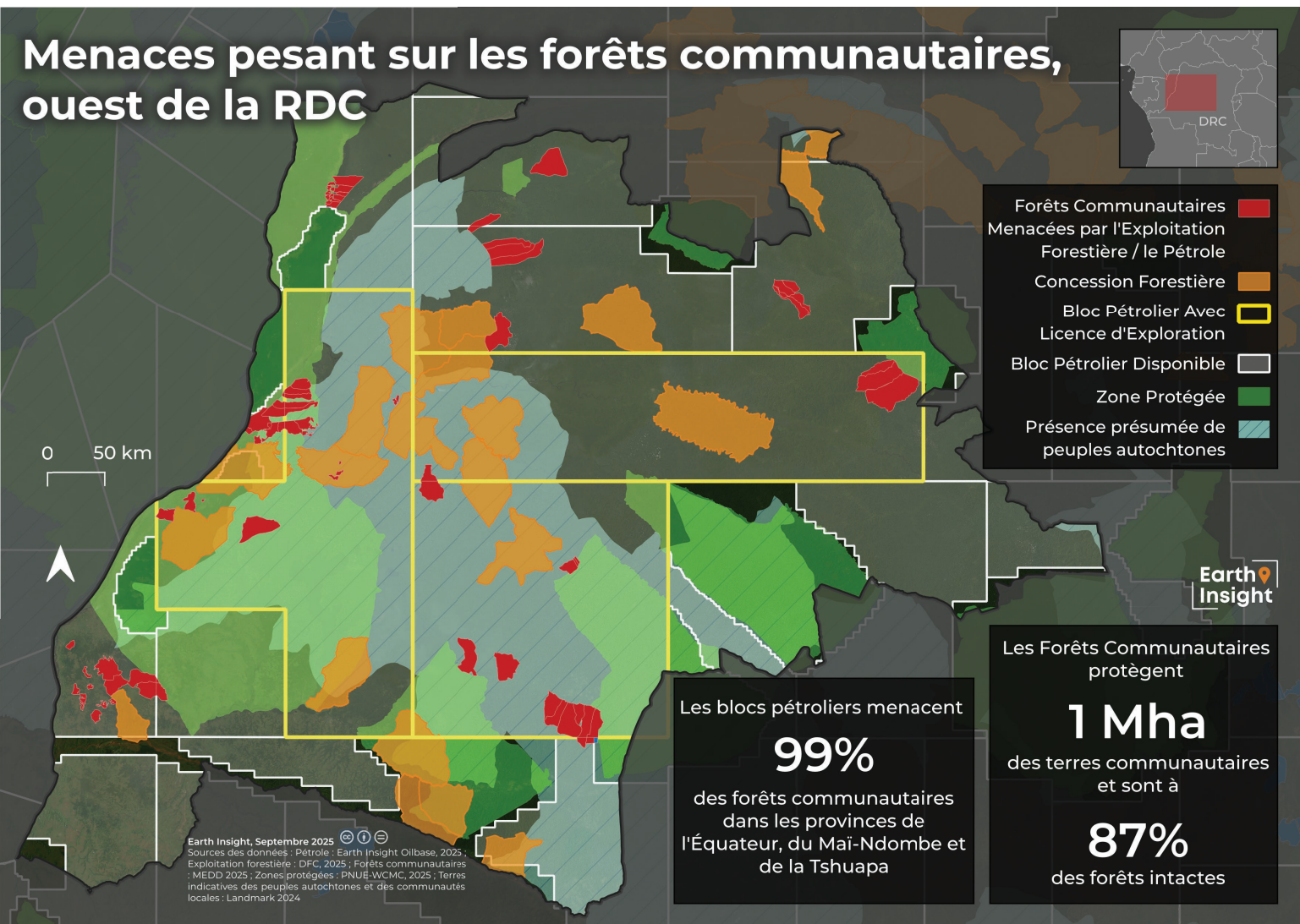
Les impacts des industries minières et forestières sur le paysage TRIDOM sont de plus en plus visibles sur les images satellites. À la frontière entre le Cameroun et la République du Congo, les cartes montrent une perte de couvert forestier plus ancienne (entre 2011 et 2020) le long de routes informelles, de mines aujourd'hui établies et de pistes d'exploitation forestière. Les données les plus récentes sur la déforestation (2021-2024) montrent le déboisement de nouvelles routes forestières et d'accès pour un nouveau site minier, et les images satellites haute résolution de mai 2025 montrent les nouveaux bassins d'extraction d'or, indiquant l'expansion de l'extraction des ressources dans ce paysage.

Le paysage écologique TRIDOM se trouve à un tournant: s'il reste l'une des régions forestières les plus intactes de la planète, l'expansion rapide des industries extractives menace de réduire à néant des décennies de progrès en matière de conservation et de compromettre les droits et les moyens de subsistance des personnes qui y vivent.



Les forêts communautaires dans l'ouest de la RDC

La cuvette centrale, vaste mosaïque de forêts marécageuses et de tourbières qui s'étend dans la région centrale du Congo, à travers la République démocratique du Congo (RDC) et la République du Congo, figure parmi les paysages les plus riches en carbone de la planète. Avec sa canopée et ses rivières abondantes, cette région stocke environ 30 milliards de tonnes de carbone, ce qui en fait un réservoir climatique d'importance mondiale dont l'intégrité est essentielle pour éviter des émissions de carbone à grande échelle.¹³



En 2025, la relance d'un important cycle national d'octroi de licences a ouvert des dizaines de blocs pétroliers qui s'étendent sur de vastes étendues de la RDC, incluant explicitement une grande partie des tourbières de la Cuvette Centrale. Des provinces telles que l'Équateur, le Mai-Ndombe et la Tshuapa se trouvent dans le collimateur de ces blocs pétroliers, où tant les populations que la nature sont menacées par l'extraction.



Entretien d'une ruche dans les forêts de la RDC.
Crédit image : Axel Fassio/CIFOR-ICRAF

Forêts communautaires : la gestion locale en péril

Les forêts communautaires, des zones forestières gérées au niveau local et régies par la loi ou les coutumes des communautés qui dépendent de la forêt, constituent un point de convergence entre moyens de subsistance, identité culturelle et gestion durable des ressources naturelles dans une grande partie de l'ouest de la RDC. Une nouvelle cartographie montre que **99 % des forêts communautaires de ces provinces sont désormais chevauchées par des blocs pétroliers**, mettant en péril les formes traditionnelles de gestion et la sécurité alimentaire des communautés locales.

Les conséquences négatives du chevauchement des blocs pétroliers sur les forêts communautaires sont nombreuses et se renforcent mutuellement. Sur le terrain, les études sismiques, les routes d'accès, les plateformes de forage et les activités extractives associées peuvent fracturer les forêts et les écosystèmes dont dépendent les communautés, catalyser l'exploitation forestière illégale et le commerce de la viande de brousse, et contaminer les cours d'eau, compromettant ainsi directement les ressources dont dépendent de nombreuses communautés.

Sur le plan climatique, la combinaison de facteurs tels que le déboisement, le drainage des tourbières et le risque de déversements ou d'incendies accidentels pourrait libérer d'importantes émissions de carbone.

Le chevauchement des concessions pétrolières sur les forêts gérées par les communautés dans la Cuvette centrale, à l'ouest de la RDC, présente une convergence de menaces écologiques, climatiques et sociales. La protection de ces paysages nécessite une attention urgente afin de maintenir la gestion communautaire, de préserver les tourbières riches en carbone et de prévenir des dommages environnementaux et sociaux irréversibles. Sans intervention, les conséquences s'étendront bien au-delà des frontières provinciales, menaçant l'un des réservoirs de biodiversité et de carbone les plus importants au monde.

La « loi sur les Pygmées » en République démocratique du Congo

La République démocratique du Congo (RDC) abrite l'une des régions de forêts tropicales les plus riches en biodiversité au monde, essentielle à la stabilité climatique mondiale et à la santé des écosystèmes. Ces forêts abritent d'innombrables espèces végétales et animales, ainsi que les peuples autochtones Mbuti, Baka et Batwa, qui dépendent de la forêt depuis des millénaires. Traditionnellement chasseurs-cueilleurs, leurs communautés se distinguent des populations non autochtones, principalement d'origine bantoue, qui ont migré vers la région plus tardivement pour pratiquer l'agriculture et le pastoralisme.

Aujourd'hui, cependant, les peuples autochtones de la RDC sont confrontés à certaines des conditions de vie les plus difficiles du pays. L'accès limité aux soins de santé, à l'éducation et aux moyens de subsistance reflète à la fois une discrimination systémique et la perte de l'accès aux forêts qui assuraient autrefois leur subsistance. Depuis des générations, ils sont exclus des décisions concernant leurs terres ancestrales, privés de reconnaissance juridique et exposés à l'accaparement des terres, à l'exploitation des ressources et aux violations des droits humains.

Une avancée historique

Après des décennies de plaidoyer, l'adoption de la **loi n° 22/030** portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées en novembre 2022 a marqué une étape décisive. Largement connue sous le nom de « loi sur les Pygmées », cette loi a officiellement reconnu, pour la première fois dans l'histoire de la RDC, les peuples autochtones pygmées du pays comme une population distincte jouissant de droits spécifiques.¹⁴ La loi inscrit leur accès aux services de base, la protection de leur culture, leur participation politique et, surtout, la reconnaissance de leurs liens avec la terre et les ressources naturelles.

La « loi sur les Pygmées » est le fruit d'un travail de terrain soutenu. Les organisations autochtones, notamment le Réseau des populations autochtones et locales pour la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (REPALEAC), ont joué un rôle déterminant dans cette réussite. Le REPALEAC a mobilisé les communautés à travers les provinces, documenté les violations des droits et fait entendre la voix des autochtones sur la scène nationale comme internationale.

Les collaborateurs de la société civile, les experts juridiques et les partenaires internationaux ont soutenu ces efforts, reconnaissant que les droits des populations autochtones sont indissociables de la conservation de la biodiversité. La pression combinée a permis de mettre en place un cadre juridique qui non seulement traite de la justice sociale, mais renforce également la gouvernance des vastes forêts de la RDC.

Mise en œuvre et prochaines étapes

La reconnaissance sur le papier n'est qu'un début. En avril 2025, le gouvernement de la RDC a lancé un cadre national de mise en œuvre qui a réuni 118 entités, dont des représentants autochtones, des ministères d'État et des organisations non gouvernementales (ONG), afin d'orienter la mise en œuvre de la loi.¹⁵ L'inclusion de représentants autochtones a marqué un changement significatif par rapport à l'exclusion passée, garantissant que les communautés elles-mêmes contribuent à façonner la manière dont la loi est appliquée.

En juillet 2025, une loi complémentaire sur l'aménagement du territoire a été adoptée, renforçant l'esprit d'inclusion. Cette loi met l'accent sur des processus de planification décentralisés et participatifs conçus pour autonomiser les communautés autochtones et améliorer leur gouvernance foncière dans tout le pays. Ensemble, ces deux réformes jettent les bases d'une prise de décision plus équitable qui garantit les droits fonciers des communautés.

Portée et opportunités futures

La loi sur les Pygmées et son cadre de mise en œuvre représentent un tournant décisif pour les droits des peuples autochtones en RDC. Elle corrige des siècles d'exclusion tout en intégrant des mécanismes de gouvernance inclusive conformes aux engagements pris par le pays dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et des objectifs de développement durable.

Cette loi a également des implications profondes pour la conservation des terres. Des études mondiales démontrent de manière constante que les forêts gérées par les populations autochtones présentent une biodiversité plus riche et des taux de déforestation plus faibles.¹⁶ En reconnaissant les droits des populations autochtones, la RDC favorise non seulement la justice sociale, mais renforce également la gestion durable des forêts et consolide le lien entre le climat, la biodiversité et les droits humains.

La **Loi sur les Pygmées** constitue une avancée historique pour les peuples autochtones de la région du Congo, faisant progresser la justice tout en renforçant la protection de l'environnement. Elle illustre comment le leadership autochtone, soutenu par un plaidoyer constant et des réformes visant à rendre la gouvernance plus inclusive, peut transformer les politiques nationales en faveur de l'équité et du développement durable. Sa mise en œuvre nécessitera toutefois une volonté politique durable, un financement adéquat et une coordination entre les différents secteurs. La société civile rappelle que l'adoption d'une loi, à elle seule, ne suffit pas à mettre fin à la marginalisation : un véritable changement systémique suppose de la transparence, un suivi rigoureux et le renforcement des capacités locales. Malgré ces défis, et à mesure que la mise en œuvre progresse, la RDC offre un enseignement précieux : la conservation et la résilience climatique dépendent de la reconnaissance et de l'autonomisation des peuples qui protègent les forêts depuis des générations.

Un modèle pour une conservation décolonisée et communautaire au Cameroun

Depuis plus d'un siècle, la plupart des initiatives de conservation dans la région du Congo ont été dominées par un modèle de conservation de type « conservation-forteresse », qui considère les humains comme une menace et les écosystèmes comme des zones critiques à protéger contre tout accès humain. De la gestion militarisée des parcs au déplacement forcé des peuples autochtones et des communautés locales, ce modèle a été marqué par l'exclusion, la coercition et la violence. Pourtant, de plus en plus d'éléments démontrent le contraire : il existe un nombre croissant de preuves démontrant que les peuples autochtones et les communautés locales sont parmi les gardiens les plus efficaces de la biodiversité dans le monde, et que le maintien de leur autorité sur leurs territoires conduit à des résultats extrêmement positifs pour la biodiversité.¹⁷ Les acteurs de la conservation prennent de plus en plus conscience qu'une conservation efficace ne peut être imposée d'en haut, mais doit être confiée aux personnes qui vivent dans et avec ces paysages.

Promouvoir la conservation des territoires par les communautés

Telle est la philosophie qui anime Ajemalebu Self Help (AJESH), une organisation de la société civile fondée en 2006 et basée à Nyasoso, au Cameroun. Depuis 2014, l'AJESH s'est associée à la Rainforest Foundation UK (RFUK) pour développer un modèle alternatif de conservation décolonisé, piloté par les communautés et fondé sur le respect. Plutôt que de déplacer les populations pour « protéger » la nature, l'AJESH s'efforce de faire reconnaître les communautés comme les véritables leaders de la conservation, en combinant les connaissances autochtones, la science moderne et la gouvernance participative afin de mettre en place des solutions durables.

La devise de l'AJESH reflète cette philosophie :

Nous ne vivons pas simplement à côté des communautés, nous vivons avec elles. Nous ne nous contentons pas de leur enseigner, nous apprenons à leurs côtés. Les communautés ne se contentent pas de nous connaître, elles nous comprennent. Nous ne sommes pas des experts infaillibles, mais des partenaires engagés. Nous ne remplaçons personne, nous facilitons et accompagnons les initiatives locales.

Remplacer les processus coloniaux par la confiance

La mise en œuvre de cette vision commence par la confiance. L'AJESH rencontre les communautés selon leurs propres conditions, par le biais d'émissions de radio locales, d'affiches et de journées portes ouvertes qui suscitent le dialogue et renforcent les relations. S'appuyant sur cette base de confiance, l'AJESH soutient les processus participatifs visant à rétablir les formes traditionnelles de gouvernance et de gestion des ressources naturelles. Elle aide les communautés à documenter leurs terres grâce à la cartographie, en combinant les connaissances traditionnelles sur les sites sacrés, les terrains de chasse et les zones agricoles avec des outils modernes tels que la biosurveillance acoustique pour suivre la bonne santé des forêts. Ces cartes ne se contentent pas de garantir la sécurité foncière et de lutter contre l'accaparement des terres, elles fournissent également un langage commun pour le dialogue avec les conseils, les ministères et les autorités chargées de la conservation.

Le renforcement des capacités est un autre élément essentiel à la mise en œuvre des modèles de conservation des terres par les communautés. Grâce à l'éducation et à l'apprentissage entre pairs, les communautés acquièrent les outils nécessaires pour mener à bien leurs propres processus de planification de la conservation. L'AJESH facilite l'élaboration de plans d'aménagement du territoire participatifs qui concilient les priorités écologiques et les besoins locaux, en veillant à ce que les stratégies de conservation favorisent également les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la continuité culturelle. Cette gouvernance collaborative, fondée sur les coutumes locales, est le moteur des initiatives de conservation, les conseils, les ministères, les chercheurs et les ONG se réunissant autour d'une table pour négocier des décisions en toute transparence. Il est essentiel que tout cela s'aligne sur les cadres juridiques nationaux, afin de garantir que le leadership communautaire soit non seulement respecté, mais également reconnu dans les politiques publiques.





Aménagement du territoire communautaire au Cameroun.
Crédit image : AJESH

Un exemple vivant et des succès qui se multiplient

Les résultats de la conservation des terres par les communautés parlent d’eux-mêmes à travers tout le Cameroun. Par exemple, dans les réserves de Rumpi Hills et du mont Rata, qui seront bientôt désignées sous le nom de parc national de Rumpi-Rata, les peuples Ngolo, Bima et Balue participent à l’élaboration de plans de conservation pour leurs terres ancestrales. Leurs forêts abritent des chimpanzés, des éléphants de forêt africains et des amphibiens rares, tous menacés d’extinction. Dans le sud-ouest du Cameroun, l’AJESH a soutenu 49 cartes participatives dans la forêt d’Ebo, 13 plans communautaires d’utilisation des terres et la conservation de l’eau douce au lac Barombi Mbo et au lac Bermin. La surveillance de la faune sauvage est désormais assurée à Yabassi, Nlonako, Banyang Mbo, Bakossi et au-delà, les communautés elles-mêmes dirigeant les opérations.

Il ne s’agit pas seulement d’une réussite locale. L’approche de l’AJESH démontre que la conservation des terres par les communautés est reproductible partout où il existe une urgence écologique, une volonté communautaire et un espace politique pour la participation. Rien qu’au Cameroun, la généralisation de ce modèle pourrait permettre aux communautés de contribuer à la gestion de 37 zones clés pour la biodiversité actuellement non protégées, notamment de vastes étendues du bassin du fleuve Mone. À l’échelle mondiale, ce modèle fournit une feuille de route pour dépasser la conservation de type « conservation-forteresse » et s’orienter vers des approches qui préservent à la fois la biodiversité et la justice.

L’expérience de l’AJESH montre que la conservation des terres par les communautés prospère lorsqu’elle est confiée et non imposée. En démantelant la « forteresse » et en renforçant le leadership communautaire, l’AJESH contribue à construire un avenir où les hommes et la nature prospèrent ensemble, ce dont la région du Congo et toutes les régions du monde riches sur le plan bioculturel ont urgemment besoin.

Cadre pour l’action

« [La Déclaration de Brazzaville] est un moment unique et historique... Elle est en lien avec nos réalités territoriales et nos communautés, et le message qu’elle envoie au système international est puissant, car il reflète toutes les contributions que nous avons soutenues, pour lesquelles nous nous sommes battus, que nous avons défendues, protégées, dont nous avons rêvé et auxquelles nous avons contribué. Elle attire l’attention de la communauté internationale et des décideurs sur notre expérience et sur le fait que nous faisons partie de la solution. Qu’ils travaillent avec nous. Qu’ils nous écoutent. Soyons des alliés, pas simplement des bénéficiaires. Soyons des alliés dans ce processus et soyons reconnus avec justice et égalité, pour les générations futures des peuples autochtones et des communautés locales, pour la Terre-Mère, pour les droits de la nature. »

-Juan Carlos Jintiach
Secrétaire exécutif de l’Alliance mondiale
des collectivités territoriales (GATC)



Juan Carlos Jintiach, Alliance mondiale des communautés territoriales.
Crédit image : avec l’aimable autorisation de l’IISD/ENB/Mika Schroder

**Les cinq revendications de la GATC au centre de l'action :
une feuille de route inspirée de la Déclaration de Brazzaville**

Les conclusions de ce rapport réaffirment ce que les peuples autochtones et les communautés locales (PACL) des bassins forestiers du monde entier déclarent depuis longtemps : des mesures urgentes, fondées sur les droits, sont nécessaires pour protéger les territoires, mettre fin aux activités destructrices et garantir le leadership de ceux qui protègent la nature depuis des générations. La Déclaration de Brazzaville reflète cette vision en proposant « une feuille de route à suivre au niveau mondial pour un avenir équitable » qui permette de surmonter les crises écologiques et climatiques mondiales. Ses engagements font écho aux cinq revendications de la GATC, qui fournissent un plan d'action clair.

Bien que ce cadre pour l'action offre des conseils importants à l'échelle mondiale, ses recommandations ne doivent pas être considérées comme des solutions universelles. Les cadres mondiaux peuvent servir de guide, mais ils ne peuvent se substituer à des approches concrètes et adaptées au contexte local. La Déclaration de Brazzaville doit être consultée pour connaître les exigences plus spécifiques à l'échelle régionale concernant les régions évoquées dans le présent rapport.

1) Droits fonciers — Reconnaissance des territoires et gouvernance

« Nous, peuples autochtones et communautés locales, entretenons des liens spirituels, culturels, sociaux et économiques profonds avec nos terres, nos territoires et nos ressources. »¹⁸

La Déclaration de Brazzaville invite les gouvernements à :

- Ratifier et mettre en œuvre les instruments internationaux relatifs aux droits humains (Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, Convention n° 169 de l'OIT, Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones) et respecter les obligations découlant de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, y compris la Recommandation générale n° 39 sur les droits des femmes et des filles autochtones.
- Secure IPs and LCs' collective rights to lands, territories, and resources, ensuring their inclusion in governance and their right to benefit from them.
- Donner la priorité à la reconnaissance juridique et à la protection des territoires des peuples autochtones et traditionnels dans les cadres relatifs au climat et à la biodiversité—CDN, SPANB et Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal (KMGBF)—en tant que stratégie fondamentale pour atteindre l'objectif 3 (30x30).
- Garantir la protection des territoires des peuples autochtones en isolement volontaire ou aux premiers stades de contact (PIACI) dans toutes les mesures climatiques, en reconnaissant leur immense importance et leur vulnérabilité.

2) Consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) — Aucun accord ne peut être conclu à notre sujet sans notre participation

« Rien de ce qui nous concerne ne peut être décidé sans notre participation. »

Cette demande exige des gouvernements et des organismes internationaux qu'ils :

- Assurent la participation pleine et effective des peuples autochtones dans la décennie des Nations Unies pour le reboisement et la reforestation 2027-2036 et dans d'autres processus politiques mondiaux.
- Intègrent le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) dans toutes les décisions affectant les territoires des peuples autochtones et des communautés locales, y compris l'arrêt de l'extraction des combustibles fossiles, de l'exploitation minière, de l'agriculture industrielle et d'autres activités destructrices.
- Réforment les lois et les politiques afin de combler les lacunes qui permettent les concessions extractives dans les zones protégées, les zones clés pour la biodiversité (ZCB) et les territoires des peuples autochtones et des communautés locales, tout en inversant le recul des protections (déclassement, réduction et suppression des zones protégées [PADDD]).
- Prennent des mesures urgentes pour mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts d'ici 2030, conformément à la Déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres et au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal.

3) Financement direct — Investissement dans des solutions autodéterminées

« Il est essentiel d'investir dans nos territoires pour lutter contre le changement climatique, la désertification et la perte de biodiversité pour l'ensemble de l'humanité. »

La Déclaration exhorte les gouvernements, les donateurs et les partenaires à :

- Garantir qu'au moins 40 % des financements consacrés au climat, à la biodiversité et à l'environnement parviennent directement aux peuples autochtones et aux communautés locales, par l'intermédiaire de leurs propres organisations et mécanismes représentatifs.
- Veiller à ce que les financements consacrés au climat ne proviennent pas de violations des droits et ne servent pas à financer des projets préjudiciables (accaparement des terres, combustibles fossiles, plantations, exploitation minière, agro-industrie ou exploitation forestière).
- Renforcer la capacité des organisations des peuples autochtones et des communautés locales à gérer les financements directs et mettre en place des systèmes transparents pour suivre et contrôler les flux financiers.
- Développer des initiatives telles que l'Engagement pour les droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales et soutenir leur participation à la conception du Fonds pour la préservation des forêts tropicales (TFFF) afin de garantir qu'au moins 20 % de ses financements soient directement affectés à leurs territoires.

4) Protection de la vie — Mettre fin à la violence et à la criminalisation

« Nous exigeons la fin de la violence et de la criminalisation injustifiée dont nous sommes victimes alors que nous protégeons nos territoires. C'est notre voix collective qui réclame le respect de nos droits. »

La Déclaration exhorte les gouvernements à :

- Adopter une convention mondiale pour protéger les défenseurs des droits humains et de l'environnement, y compris les dirigeants autochtones et locaux.
- Prendre des mesures urgentes contre la corruption, l'impunité, les menaces et la violence, et soutenir les mesures de protection collective des communautés, notamment la surveillance territoriale et les systèmes d'alerte précoce.
- Soutenir la production de données et de cartes mondiales sur l'état des forêts, des écosystèmes et des droits fonciers des peuples autochtones afin de renforcer la responsabilité et leur protection.

5) Savoirs traditionnels — Respect des savoirs et des droits culturels

« Le cœur de nos identités culturelles et de nos moyens de subsistance réside dans nos savoirs traditionnels et notre capacité d'innovation. »

La Déclaration invite le monde à :

- Reconnaître les peuples autochtones comme des détenteurs de savoirs et des gardiens de la biodiversité, conformément à la Déclaration de Genève et aux initiatives de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).
- Décoloniser les systèmes de propriété intellectuelle afin d'empêcher l'exclusion ou l'exploitation des connaissances et des sciences traditionnelles sans consentement.
- S'assurer que toutes les politiques mises en œuvre sur nos territoires intègrent de manière proactive nos connaissances et valorisent le leadership, l'expérience et les connaissances ancestrales des femmes et des jeunes autochtones comme éléments centraux des solutions relatives au climat et à la biodiversité.

Vers un avenir équitable

Ensemble, ces engagements expriment la vision collective de la GATC : un avenir où les peuples autochtones et les communautés locales sont reconnus comme détenteurs de droits et décideurs, avec des terres sécurisées, une gouvernance autodéterminée et un soutien direct pour continuer à protéger les dernières forêts et les écosystèmes vitaux de la planète. La réponse, c'est nous, nous tous.



Crédit image : avec l'aimable autorisation de REPALEAC

Conclusion

Ce rapport souligne une vérité incontestable : l’avenir des forêts tropicales du monde, et plus largement celui de la planète, est indissociable des droits, de la gouvernance et de la gestion des peuples autochtones et des communautés locales. Dans toutes les régions et toutes les études de cas, il est clairement démontré que lorsque les territoires autochtones sont respectés et protégés, les écosystèmes prospèrent ; et que lorsqu’ils sont menacés, la destruction s’ensuit.

La Déclaration de Brazzaville, adoptée lors du premier Congrès mondial des peuples autochtones et des communautés locales des bassins forestiers, apparaît à la fois comme un jalon politique et un modèle d’avenir pour la gestion des ressources naturelles. Elle définit une voie claire pour sortir du cycle de la dépossession et de l’effondrement écologique : reconnaissance des droits fonciers autochtones, mise en œuvre effective du consentement libre, préalable et éclairé, financement direct des communautés, protection de la vie sous toutes ses formes et respect des connaissances traditionnelles. Ces revendications ne sont pas abstraites, elles sont fondées sur les expériences vécues, la défense du territoire et des générations de gestion responsable éprouvée.

Ce qu’il faut maintenant, ce n’est pas davantage de reconnaissance, mais des mesures décisives. Les gouvernements doivent aligner leurs politiques nationales sur ces engagements, en veillant à ce que les stratégies en matière de biodiversité et de climat – qu’elles s’inscrivent dans le cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal pour la biodiversité, dans l’accord de Paris ou dans les plans de développement nationaux – placent les peuples autochtones au centre de leurs préoccupations. Les bailleurs de fonds doivent réorienter les flux financiers vers la conservation et la gouvernance menées par les peuples autochtones, au détriment des industries extractives. Les institutions internationales doivent aller au-delà d’une reconnaissance symbolique et adopter des normes applicables qui protègent les droits, les territoires et les défenseurs de ces derniers.

La campagne « The Answer Is Us » (La réponse, c’est nous) de la GATC rappelle au monde entier que le leadership autochtone est la clé pour lutter contre la perte de biodiversité, le changement climatique et assurer la survie culturelle. La voie à suivre est claire : garantir les droits, transférer le pouvoir et soutenir la gestion millénaire des peuples autochtones et des communautés locales. Il ne s’agit pas d’une simple solidarité symbolique : nous devons reconnaître qu’il s’agit de la solution la plus efficace, la plus juste et la plus évolutive pour faire face aux crises interdépendantes de la perte de biodiversité, du changement climatique et de la survie culturelle.

Il est impossible de préserver la vie sur une planète en proie aux flammes. La crise climatique est également une crise de gouvernance et de valeurs. La science confirme ce que les connaissances ancestrales ont toujours su : la justice climatique ne sera possible que lorsqu’il y aura également une justice territoriale, sociale et populaire.

- Campagne The Answer Is Us

Méthodologie

Création, consultation et validation du rapport

Ce rapport n’aurait pas pu voir le jour sans le partenariat de l’Alliance mondiale pour les communautés territoriales (GATC), de l’Aliansi Masyarakat Adat Nusantara (AMAN, Alliance des peuples autochtones de l’archipel indonésien), de l’Alianza Mesoamericana de Pueblos y Bosques (AMPB, Alliance mésoaméricaine des peuples et des forêts), Articulação Dos Povos Indígenas Do Brasil, (APIB, Articulation des peuples autochtones du Brésil), de la Coordinadora de las Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica (COICA, Coordination des organisations autochtones du bassin amazonien) et du Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Écosystèmes Forestiers d’Afrique Centrale (REPALEAC).

Le contenu du présent rapport est le fruit de plus de 18 mois de discussions, de réunions et de consultations formelles et informelles au cours desquelles nous avons défini la portée et la structure du rapport, identifié des études de cas, interrogé des leaders autochtones et communautaires et validé le contenu du rapport. Parmi les moments clés de la consultation en personne, nous pouvons citer le Forum permanent des Nations unies sur les questions autochtones (avril 2025), le premier Congrès mondial des peuples autochtones et des communautés locales des bassins forestiers à Brazzaville (mai 2025) et la Semaine du climat à New York (septembre 2025).

Études de cas

Les études de cas sur les menaces et les solutions territoriales présentées dans ce rapport visent à mettre en lumière les menaces extractives actuelles et futures qui pèsent sur les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que les différentes manières dont ces communautés et le mouvement autochtone y répondent pour assurer une gestion durable de leurs territoires. Ces études de cas ont été sélectionnées en concertation avec la GATC, ses organisations membres et ses partenaires locaux. Le contenu des études de cas s’appuie sur des entretiens menés via Zoom ou, lorsque cela était nécessaire, par e-mail, et a été complété par des recherches documentaires. Les études de cas ont été examinées et validées par des partenaires régionaux et/ou locaux.

Congo

Les études de cas sur le paysage TRIDOM, les forêts communautaires et la loi sur les Pygmées en RDC ont été élaborées à partir d’entretiens avec REPALEAC et validées par cet organisme. L’étude de cas sur la conservation communautaire au Cameroun a été développée en collaboration avec Ajemalebu Self Help (AJESH).

Méthodologie d’analyse spatiale

Data Disclaimer:

Les analyses géospatiales présentées dans ce rapport visent à identifier les menaces potentielles,

liées aux industries extractives, sur les terres des peuples autochtones et des communautés locales. Cela, à l'aide des données et des méthodes les plus récentes, les plus précises et les plus fiables disponibles. Par conséquent, les résultats de ces analyses peuvent varier d'un rapport à l'autre à mesure que les données et/ou les méthodes sont mises à jour. La Base de données mondiale sur les zones clés pour la biodiversité (WDKBA) publie régulièrement des mises à jour basées sur les processus d'évaluation nationaux. La Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA) présente des incohérences dans les données en raison des rapports fournis par les gouvernements nationaux. Nous avons tenu compte de ces incohérences dans la mesure du possible.

Earth Insight adopte une approche prudente pour estimer la superficie potentielle menacée par l'exploitation pétrolière, gazière, minière et forestière. Les données sur le pétrole et le gaz utilisées dans les analyses de ce rapport comprennent les blocs de production actifs et les zones se trouvant à différents stades d'exploration et d'autorisation. Cette approche offre une vue d'ensemble des zones menacées par les industries extractives.

Il existe des zones où les blocs pétroliers et gaziers, les concessions minières et les concessions forestières se chevauchent. Compte tenu de la menace distincte que représente chaque activité industrielle, les chevauchements avec les écosystèmes et les communautés ont été calculés séparément pour chacune d'entre elles et ne doivent pas être combinés. Il existe de nombreuses différences entre les régions et les pays concernant la documentation, le statut foncier des terres des peuples autochtones et des communautés locales, la disponibilité des données et le contexte politique, et nos approches des cartes locales et régionales ont été adaptées en conséquence. Lorsque des données spatiales sur les terres reconnues des peuples autochtones et des communautés locales étaient disponibles, elles ont été utilisées. Tandis que dans les zones où les données étaient limitées, l'analyse s'est appuyée sur les droits communautaires sur les ressources, les terres non reconnues des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que sur des indicateurs indirects. Les zones sans données cartographiques dans ce rapport peuvent correspondre à des terres des PA/CL non recensées, non documentées ou non reconnues et ne doivent pas être interprétées comme étant dépourvues de PA ou de CL ou de revendications foncières.

La limite de la « région amazonienne » définie par le Réseau amazonien d'informations socio-environnementales géoréférencées (RAISG) a été utilisée pour définir la limite de l'Amazonie dans l'analyse. Veuillez noter que celle-ci diffère légèrement des autres limites couramment utilisées pour le bassin amazonien et le biome amazonien.

Analyse des menaces liées à l'extraction

Blocs pétroliers et gaziers

L'étendue des blocs pétroliers et gaziers a été compilée par Earth Insight à partir des publications officielles récentes des ministères des Ressources naturelles ou de l'Énergie et des compagnies pétrolières nationales du Brésil, de Bolivie, du Pérou, de l'Équateur, de Colombie, du Venezuela, de Guyane, du Suriname, du Panama, du Costa Rica, du Nicaragua, du Salvador, du Guatemala, du Belize, du Mexique, de la République démocratique du Congo, de la République du Congo, de la

République centrafricaine, du Gabon, du Cameroun, de la Guinée équatoriale et de l'Indonésie.

Concessions minières

L'étendue des blocs miniers a été compilée par Earth Insight à partir des publications officielles récentes des ministères des Mines et des Ressources naturelles du Brésil, de Bolivie, du Pérou, de l'Équateur, de Colombie, du Venezuela, du Guyana, du Suriname, du Panama, du Costa Rica, du Nicaragua, du Salvador, du Guatemala, du Belize, du Mexique, de la République démocratique du Congo, de la République du Congo, de la République centrafricaine, du Gabon, du Cameroun et de la Guinée équatoriale. Les données relatives aux concessions minières en Indonésie proviennent d'Auriga Nusantara ; celles relatives au Venezuela, à la Guyane et au Suriname proviennent du RAISG (2023) ; et celles relatives à la République démocratique du Congo, à la République du Congo, à la République centrafricaine, au Gabon et au Cameroun sont complétées par des données provenant de Global Forest Watch (2015).

Concessions forestières industrielles

L'étendue des concessions forestières industrielles a été compilée par Earth Insight à partir de publications officielles récentes des ministères des Forêts et de l'Environnement du Brésil, de Bolivie, du Pérou, de Guyane, du Suriname, de la République démocratique du Congo, de la République du Congo, de la République centrafricaine, du Gabon, du Cameroun, de la Guinée équatoriale et de l'Indonésie. Les données relatives aux concessions forestières en Indonésie proviennent d'Auriga Nusantara, tandis que celles concernant la République démocratique du Congo, la République du Congo, la République centrafricaine, le Gabon et le Cameroun sont complétées par des données provenant de Global Forest Watch (2015). Les données relatives aux concessions forestières industrielles ne sont pas disponibles pour la Colombie, le Venezuela, l'Équateur et la Guyane française ; ces pays sont donc exclus de notre analyse sur l'Amazonie.

Cartes régionales des menaces liées aux industries extractives :

Traitement des couches

Avant de calculer les superficies des territoires des peuples autochtones, des communautés locales, des territoires autochtones indicatifs, des zones protégées, des zones clés pour la biodiversité, des réserves P/ACI, des blocs pétroliers et gaziers, des concessions minières, des concessions forestières/d'exploitation forestière, des projets de reboisement et des concessions forestières communautaires, nous avons supprimé les éléments en double et ceux qui se chevauchaient.

Analyse des menaces

Les zones des couches sociales et environnementales recouvertes par des blocs pétroliers et gaziers, des concessions minières et des concessions forestières ont été calculées en croisant ces couches de valeur respectives avec les couches pétrolières et gazières, minières ou forestières. Les zones de recouvrement obtenues ont été additionnées par région.

Études de cas :

Congo

Paysage TRIDOM

La zone d'étude du paysage TRIDOM utilise une délimitation établie par le Fonds mondial pour la nature (WWF). La couche « Forêts communautaires » pour le Gabon, le Cameroun et la République

du Congo a été croisée avec les concessions forestières et minières afin de calculer la superficie des forêts communautaires menacées par chaque activité d'extraction. La couche « Présence présumée de peuples autochtones » montre les zones administratives connues pour abriter des peuples autochtones.

Perte de couvert forestier dans la région TRIDOM

Cette carte d'étude de cas combine des images satellites de Planet Labs datant de mai 2025 avec des données annuelles sur la perte de couvert forestier (Hansen et al., 2024) afin d'illustrer la progression de la perte forestière sur trois périodes dans le nord de la République du Congo, à la frontière avec le Cameroun.

Forêts communautaires, ouest de la RDC

La zone d'étude comprend les provinces de l'Équateur, du Maï-Ndombe et de la Tshuapa, dans l'ouest de la RDC. La couche « Forêts communautaires » a été croisée avec les concessions forestières et les blocs pétroliers afin de calculer la superficie des forêts communautaires menacées par chaque activité extractive. La superficie de forêt tropicale humide intacte dans les forêts communautaires a été calculée en croisant le produit de couverture forestière tropicale humide (TMF) du JRC (Vancutsem et al., 2021) avec la couche « Forêts communautaires » à l'aide d'un histogramme zonal, puis en totalisant le nombre de pixels. La couche « Présence présumée de peuples autochtones » indique les zones administratives connues pour abriter des peuples autochtones.

Défenseurs de l'environnement assassinés et disparus

Cette analyse utilise l'ensemble de données de Global Witness sur les défenseurs de l'environnement et des terres disparus ou assassinés, qui a recensé les décès de défenseurs de l'environnement entre 2012 et 2024. Pour connaître la méthodologie complète, veuillez consulter Global Witness (2025). L'ensemble de données a été filtré et reclassé par région GATC (Amazonie, Congo, Indonésie, Mésoamérique) en fonction du pays associé à l'événement. À partir de cet ensemble de données filtré, nous avons également filtré les cas où le facteur déclenchant de l'événement était lié aux industries extractives ou forestières, ainsi que les caractéristiques des défenseurs tués ou disparus. Toutes les entrées ne comprennent pas les attributs relatifs aux facteurs déclencheurs ou aux caractéristiques des événements, ces chiffres ne sont donc qu'indicatifs.

Sources des données

Congo

Community Forests: Ministry of Environment and Sustainable Development (MEDD). (2025)

Community Forests. Available from <https://rdc.geocfcl.org/applications/>

Country Borders: Global Database of Administrative Areas - GADM (v. 3.6) [dataset]. Available at <https://gadm.org/index.html>

Forest Loss: Hansen, M. C., P. V. Potapov, R. Moore, M. Hancher, S. A. Turubanova, A. Tyukavina, D. Thau, S. V. Stehman, S. J. Goetz, T. R. Loveland, A. Kommareddy, A. Egorov, L. Chini, C. O. Justice, and J. R. G. Townshend. 2013. "High-Resolution Global Maps of 21st-Century Forest Cover Change." Science 342 (15 November): 850-53. 10.1126/science.1244693 Data available on-line at: <https://glad.earthengine.app/view/global-forest-change>.

Indicative Presence of Indigenous Peoples: Landmark Map, 2024. Available at <https://landmarkmap.org/data-methods/access-data>

Key Biodiversity Areas: BirdLife International (2024) World Database of Key Biodiversity Areas. Developed by the KBA Partnership: BirdLife International, International Union for the Conservation of Nature, American Bird Conservancy, Amphibian Survival Alliance, Conservation International, Critical Ecosystem Partnership Fund, Global Environment Facility, Re:Wild (formerly Global Wildlife Conservation), NatureServe, Rainforest Trust, Royal Society for the Protection of Birds, Wildlife Conservation Society,iq and World Wildlife Fund. September 2024 version. Available at <http://keybiodiversityareas.org/kba-data/request>

Logging Concessions: Global Forest Watch (2015); Cameroon: Ministry of Forestry and Wildlife ; Republic of Congo: Ministry of Forest Economy of the Republic of Congo; Gabon: Ministry of Economy, Forestry, Water, Finishing and Aquaculture; Democratic Republic of the Congo: Ministry of Environment and Sustainable Development; Central African Republic: Ministry of Water, Forests, Hunting and Fishing ; Equatorial Guinea: Ministry of Agriculture and Forests.

Mining Concessions: Minebase (2025), Earth Insight; Cameroon:Ministry of Forestry and Wildlife of Cameroon,; Republic of Congo:Ministry of Mines and Geology; Gabon:Ministry of Mines; Democratic Republic of the Congo:Cadastre Minier (CAMI); Central African Republic:Ministry of Mines and Geology; Equatorial Guinea: Ministry of Mines and Hydrocarbons.

Oil and Gas Blocks: Oilbase (2025), Earth Insight; Cameroon:Ministry of Mines, Industry and Technological Development,; Republic of Congo: Ministry of Hydrocarbons ; Gabon:Ministry of Oil, Gas and Hydrocarbons; Democratic Republic of the Congo:Ministry of Hydrocarbons; Central African Republic:Ministry of Mines and Geology; Equatorial Guinea: Ministry of Mines and Hydrocarbons.

Protected Areas: UNEP-WCMC and IUCN (2025), Protected Planet: The World Database on Protected Areas (WDPA) [Online], April 2025, Cambridge, UK: UNEP-WCMC and IUCN. Available at: www.protectedplanet.net.

Satellite Imagery (Basemap): Esri. "World Imagery" basemap. Esri, Maxar, Earthstar Geographics, and the GIS User Community

Satellite Imagery (TRIDOM): Planet Labs PBC. (2025). Tropical Normalized Analytic Monthly Mosaic, May 2025. Tropical Forest Observatory.

Notes de fin

1. Reyta, K., et al. (2024, November 22). Protecting biodiversity hinges on securing Indigenous and community land rights. World Resources Institute. <https://www.wri.org/insights/indigenous-and-local-community-land-rights-protect-biodiversity>

2. Global Witness (2025). 2,253 land and environmental defenders were killed or disappeared between 2012 and 2024 [Data set]. Accessed October 2, 2025. <https://globalwitness.org/en/campaigns/land-and-environmental-defenders/in-numbers-lethal-attacks-against-defenders-since-2012/>

3. Owen, J. R., et al. (2023). Energy transition minerals and their intersection with land-connected peoples. *Nature Sustainability*, 6(2), 203–211. <https://doi.org/10.1038/s41893-022-00994-6>

4. Global Alliance of Territorial Communities. (n.d.) <https://globalalliance.me/>

5. Global Alliance of Territorial Communities. (2025, June 25). Brazzaville Declaration: Our Commitment to Peoples, our Territories, Planet, and Partnership: A Unified Path to COP30 and beyond. [Declaration]. Global Alliance of Territorial Communities. https://globalalliance.me/wp-content/uploads/2025/06/EN_Brazzaville-Declaration-GATC_06-25-2025.pdf

6. The Brazzaville Declaration articulates priorities both globally and at a more targeted regional level. It is important to note, however, that global recommendations cannot always capture the nuance and complexity of local or regional contexts. The declaration's language should be consulted directly, as global recommendations alone cannot fully capture the complexity of local or regional realities.

7. Forest Tenure Funders Group. (2025). Indigenous Peoples and local communities forest tenure pledge: Annual report 2024–2025. <https://www.tenurepledge.org/ftfg-annual-report-2024-full.pdf>

8. Earth Insight. (2023). Three Basins threat report: Fossil fuel, mining, and industrial expansion threats to forests and communities. <https://earth-insight.org/report/three-basins-report/>

9. Moise, R. (2019). Making community forestry successful in DRC: Anthropological perspectives on community-based forest management. Rainforest Foundation UK. <https://www.rainforest-foundationuk.org/wp-content/uploads/2021/10/drc-moise-study-english.pdf>

10. Dominguez-Tuda, M., et al. (2024). Global analysis of forest tipping points leading to changing water cycle dynamics. *Journal of Hydrology*: X, 25(4), Article 100187. <https://doi.org/10.1016/j.hydroa.2024.100187>

11. World Wide Fund for Nature (WWF). (n.d.) TRIDOM: Three Countries, One Forest. https://origin-congo.wwf-sites.org/where_we_work/priority_places/tridom/

12. World Wide Fund for Nature (WWF) Cameroon Country Program Office, & Central Africa Regional Forest Program. (2022). The state of community forests in the TRIDOM landscape: What lessons? Accessed August 14, 2025.

13. Dargie, G. C., et al.(2017). Age, extent and carbon storage of the central Congo Basin peatland complex. *Nature*, 542(7639), 86–90. <https://doi.org/10.1038/nature21048>

14. Journal Officiel de la République Démocratique du Congo. (2022, November 14). Loi No22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des peuples pygmées. <https://faolex.fao.org/docs/pdf/cng213451.pdf>

15. Rainforest Foundation UK. (2025, April 22). DRC takes important step towards implementing landmark Indigenous Peoples' law. <https://www.rainforestfoundationuk.org/drc-takes-important-step-towards-implementing-landmark-indigenous-peoples-law/>

16. Sze, J. S., et al. (2022). Reduced deforestation and degradation in Indigenous Lands pan-tropically. *Nature Sustainability*, 5(2), 123–130. <https://doi.org/10.1038/s41893-021-00815-2>

17. Benzeev, R., et al. (2023). Formalizing tenure of Indigenous lands improved forest outcomes in the Atlantic Forest of Brazil. *PNAS Nexus*, 2(1), pgac287. <https://doi.org/10.1093/pnasnexus/pgac287>

18. Global Alliance of Territorial Communities. (n.d.). Forging solidarity: Our 5 demands. <https://globalalliance.me/about/>



An aerial view of Masisi Territory in the North Kivu province of the Demcratic Republic of the Congo. Image credit: UN Photo/Marie Frechon via Flickr (CC BY-NC-ND 4.0)

Earth Insight



**Global
Alliance**
of Territorial
Communities